

<http://clg-albert-sidoisne-bonneval.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1207>

Les 4A au Tribunal !

- Disciplines - Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique -



Date de mise en ligne : lundi 25 mars 2024

Copyright ©

- Tous droits réservés

Le **Lundi 11 Mars**, la classe de 4èmeA a fait une sortie au **Tribunal de Chartres** pour voir une audience correctionnelle. Est-ce qu'on a aimé ? Comment cela s'est-il passé ? Est-ce que c'était une bonne expérience ? Vous verrez cela en lisant cet article !

Au début, quand la sonnerie retentit, tout le monde se lève. Les juges entrent (il y en avait 3, mais pour les affaires moins graves, il peut y en avoir qu'un). Puis, le prévenu entre. La juge présidente pose des questions au prévenu. Elle demande par exemple si c'est bien son nom, son adresse : ce serait dommage de juger la mauvaise personne ! La juge expose les faits. Après que tous les détails aient été dits et le prévenu interrogé, la victime parle, puis son avocat (l'avocat de la partie civile) la défend. Le procureur de la République propose une peine, puis l'avocat de la défense prend la parole et le prévenu, s'il le souhaite, intervient en dernier. Les juges délibèrent et choisissent une condamnation moins importante ou aussi importante que celle proposée par le procureur.

La majorité des personnes présentes a apprécié la sortie au Tribunal. On a appris comment était jugée une personne. On a trouvé qu'il y avait du suspense. C'était intéressant. Une sortie au Tribunal, ce n'est pas banal.

Les 4èmeA